

Le dix-neuf octobre deux mille dix-huit, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session extraordinaire qui se tiendra le vingt-quatre deux mille dix-huit.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 24 octobre 2018 – 19 heures

A l'ordre du jour :

1. Pouvoirs
2. Election du secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018
4. Réhabilitation et extension de la salle des fêtes – marché – signature – autorisation
5. Remplacement supports éclairage de sécurité Route du Havre
6. Tour de table

Les membres composant le conseil municipal de LE TILLEUL se sont réunis en séance extraordinaire à la mairie, le vingt-quatre deux mille dix-huit à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Raphaël Lesueur, Maire.

Etaient présents : M. Laurent Langé, M. Philippe Paumier, Mme Sandrine Lethuillier adjoints, Mme Sandrine Baudouin, M. Jacques Delaunay, M. Stéphane Poret, Mme Elise Borel, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

1. Pouvoirs

M. Jean-Jacques Baray avait donné procuration à M. Jacques Delaunay.
Mme Elise Bolla Duboc avait donné procuration à M. Stéphane Poret
M. Sébastien Delahais avait donné procuration à M. Raphaël Lesueur.

Absente excusée : Mme Edith Hanin.

2. Election du secrétaire de séance

Mme Elise Borel a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales)

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018, adressé à chacun des membres, n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité

4. Réhabilitation et extension de la salle des fêtes – marché – signature – autorisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension de la salle des fêtes que deux appels d'offres ont été lancés.

Le premier appel en juin 2018, 7 lots étaient infructueux, le second en août 2018. Seul le lot 1 a été déclaré infructueux étant donné que la mairie n'a reçu aucune offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre pour l'adjudication du marché de travaux par lot à l'exception du lot 1 qui fera l'objet d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le choix de la Commission d'Ape et autorisent Monsieur le Maire ou à défaut les adjoints à signer le marché avec :

Lot 02/ Charpente bois	Entreprise BOMATEC	22 457,98 €
Lot 03/ Couverture et bardage zinc	Entreprise ISOTOIT	28 117,51 €
Lot 04/ Peinture extérieure	Maintenance Immobilière	7 796,80 €
Lot 05/ Menuiserie extérieure – métallerie	Entreprise SGM	21 040,00 €
Lot 06/ Menuiserie intérieure – cloison- Doublage – isolation	Entreprise RABIOT CARPENTIER	85 151,50 €
Lot 07/ Chape – carrelage – faïence	Entreprise GAMM	33 953,55 €
Lot 08/ Peinture intérieure	Maintenance Immobilière	11 849,00 €
Lot 09/ Electricité	Entreprise DOMUS	25 045,00 €
Lot 10/ Plomberie – chauffage – Ventilation	Devilleoise de Chauffage	<u>47 901,00 €</u>

TOTAL HT **283 312 ,34 €**

5. Remplacement des supports d'éclairage de sécurité Route du Havre

Les éléments financiers et techniques concernant ce dossier n'étant pas parvenus avant la réunion, il est décidé de reporter cette question lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

6. Tour de table

M. Jacques Delaunay s'est étonné d'avoir lu dans le Carrefour que des dégradations avaient été commises sur les vestiaires du stade (portes défoncées) et sur l'église (vitre cassée du porche) sans que le conseil municipal n'en soit prévenu au préalable. Monsieur le Maire lui répond que c'est un oubli.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres du conseil municipal